

TRAVAIL – EMPLOI – FORMATION

Financement Région

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Délégation générale à l'emploi
et à la formation professionnelle

Sous-direction des mutations de l'emploi
et du développement de l'activité

Instruction DGEFP n° 2012-19 du 25 octobre 2012 relative aux modalités de fin de gestion du Fonds national pour la revitalisation des territoires (FNRT)

NOR : ETSD1237974J

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Pièce jointe : tableau des territoires dont le solde d'enveloppe est redéployé au profit d'une enveloppe nationale.

Référence : convention du 16 mars 2009 relative au Fonds national de revitalisation des territoires.

La déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle à Messieurs les préfets de région ; Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ; Mesdames et Messieurs les préfets de département ; Mesdames et Messieurs les chefs d'unités territoriales des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ; Mesdames et Messieurs les commissaires au redressement productif.

Le Fonds national de revitalisation des territoires (FNRT) a été créé par la convention du 16 mars 2009 pour venir en aide aux territoires les plus touchés par des restructurations économiques et qui ne bénéficient pas ou insuffisamment des fonds versés au titre de l'obligation légale de revitalisation. Dans un territoire déclaré éligible, ce fonds, doté de 45 M€, permet de soutenir, sous forme de prêt sans garantie accordé par OSEO, des projets de développement créateurs d'emplois, à hauteur de 135 M€.

À ce jour, 76 territoires ont été déclarés éligibles et se sont vu allouer des enveloppes de prêts pour la revitalisation des territoires (PRT) à hauteur de 134,97 M€.

Comme vous le savez, ce dispositif, dont la date d'échéance était fixée au 31 mars 2012, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2012, afin de permettre de consommer intégralement l'enveloppe de 135 M€ de PRT.

En termes de consommation, le bilan établi fin août 2012 par OSEO fait état de 112,2 M€ de PRT accordés et de 11,5 M€ de demandes de PRT en cours d'instruction. Compte tenu de la capacité de distribution de nouveaux PRT et à trois mois du terme du dispositif, il convient donc de préciser les modalités de fin de gestion du FNRT, l'enjeu central étant d'accélérer et d'optimiser l'utilisation de la ressource encore disponible.

À cet effet, le Comité national de suivi (CNS) a décidé :

- de constituer une enveloppe nationale à partir de la remontée systématique des soldes d'enveloppes disponibles (1), minorés, le cas échéant, des montants des demandes de PRT en cours d'instruction (*cf.* tableau ci-joint) ;
- de confier la gestion de l'enveloppe nationale à OSEO dans le cadre d'un traitement centralisé (martial.rozier@oseo.fr ; caroline.messin@oseo.fr ; patrick.strasser@oseo.fr) ;
- d'accorder la possibilité de solliciter l'enveloppe nationale aux territoires dans lesquels de nouvelles demandes de PRT seraient déposées, après instruction et validation de ces demandes par les comités de pilotage locaux. Toute possibilité de notifier le PRT à l'entreprise et donc son décaissement seront par conséquent subordonnés à la disponibilité des crédits au niveau national. En période de fin de gestion, les comités de pilotage locaux devront veiller à apporter aux entreprises une information prudente sur la capacité de l'État à donner suite aux demandes de PRT.

(1) Ci-après, « enveloppe nationale » désigne donc l'enveloppe constituée à partir de l'agrégat des reliquats d'enveloppe redéployés.

Deux CNS seront organisés d'ici à la fin 2012, un au mois de novembre et un au mois de décembre, afin d'examiner les projets retenus par OSEO et d'opérer d'éventuels arbitrages parmi les demandes de financement. Le CNS établira une liste de dossiers prioritaires sur la base de critères que la CNS aura préalablement déterminés.

Nous vous rappelons enfin que les projets non bénéficiaires d'un PRT pourront solliciter d'autres types de prêts au sein de la gamme OSEO ainsi que, sous certaines conditions, d'autres outils de redynamisation territoriale (aide à la réindustrialisation ; subventions et prêts consentis au titre des contrats de redynamisation des sites de défense, convention de revitalisation, etc.). Certains projets pourront par ailleurs être dirigés vers la Banque publique d'investissement.

*La déléguée générale à l'emploi
et à la formation professionnelle,*
E. WARGON

ANNEXE

Tableau des territoires dont le solde d'enveloppe est redéployé

Ce tableau est effectué à partir du reporting OSEO du 31 août 2012. Si des projets à l'étude sont intervenus entre-temps, les territoires concernés doivent appliquer la nouvelle procédure.

TERRITOIRE	SOLDE D'ENVELOPPE REDÉPLOYÉ (en euros)
Zone territoriale de Centre Isère	400 000
Bassin d'emploi de La Rochelle	100 000
Bassin d'emploi d'Alès	370 000
Vallée de l'Ubaye, carrefour Durance, Digne-les-Bains	150 000
Zone d'emploi de Saint-Brieuc	250 000
Pays de Cornouaille	100 000
Bassin d'emploi de Montmorillon - Sud-Vienne	130 000
Arrondissement de Commercy	75 000
Territoire d'Épernay - Terres de Champagne	750 000
Pays d'Horte et Tardoire	150 000
Zone d'emploi de Gien	200 000
Territoire de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême	300 000
Territoire du Nord-Ouest aubois	90 000
Bassin d'emploi de Saint-Girons, pays du Couserans, bassin d'emploi du Lavelanet, pays d'Olmes	280 000
Territoire des Ardennes (vallée de la Meuse/canton de Rethel)	285 000
Bassin d'emploi de Dreux	200 000
Zone d'emploi du Sud Vendée	200 000
Vallée de l'Arve et Albanais haut-savoyard	550 000
Pays d'Angers	500 000

TERRITOIRE	SOLDE D'ENVELOPPE REDÉPLOYÉ (en euros)
Bassin du Villeneuvois-Fumelois	200 000
Territoire de la vallée de la Somme - Val de Nièvre	3 000
Bassin de la Grande Plaine de Saône	87 000
Pays dieppois – terroir de Caux	100 000
Département de la Haute-Marne	200 000
Territoire de la vallée de la Bresle	110 000
Territoire de Sud Allier	100 000
Pays de Redon	100 000
Bassin Belley/Oyonnax	5 000